

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Août

LA DISSOLUTION

Tout le monde est d'accord que la dissolution forme un rouage constitutionnel nécessaire, pour le cas où la Chambre des députés ne peut plus donner une majorité sur des questions d'un intérêt majeur ; la discussion ne peut plus porter sur ce point. J'admets aussi avec M. Ranc, qui rappelle le mot de Jules Ferry, qu'une dissolution peut être loyale ou déloyale et je proscris comme lui cette dernière espèce.

Mais là où je ne suis point d'accord avec l'éminent publiciste c'est lorsqu'il paraît affirmer qu'à l'heure qu'il est, étant donnée la situation, une dissolution du genre loyal ne serait pas possible ; lorsqu'il prétend que M. Méline n'aurait aucun motif éventuel de la demander.

Mais aux causes de conflit intérieur dans la Chambre ne peut-il se joindre d'autres raisons pour légitimer une dissolution ?

Ne peut-il y avoir, par exemple, un intérêt de premier ordre à faire une loi systématiquement et obstinément repoussée au Palais-Bourbon ; ou bien à abroger une loi néfaste que la Chambre refuse absolument de faire disparaître ?

Et ne sommes-nous point dans ce dernier cas aujourd'hui ? La loi de 1881 sur la presse n'a-t-elle pas fait assez de mal déjà ? Entend-on qu'elle continue à traîner dans la boue les citoyens les plus purs, à priver la République des serviteurs les plus capables, à écarter de la politique les caractères les plus dignes ?

Et si M. Méline se donnait pour mission de délivrer la France de ce chancre honteux qui la déshonore aux yeux de l'Europe, qui pourrait l'en blâmer ? Un homme d'Etat peut-il rêver une mission plus honorable ? Si vous regardez bien au fond de la situation présente, vous reconnaîtrez qu'il n'y a véritablement que cela à faire en ce moment ;

c'est la chose urgente : rendre la presse au droit commun.

Mais il faut prendre garde ici de ne point renverser les questions. Celle de la dissolution n'y arrive que d'une façon secondaire et conditionnelle.

Nous comprendrions que M. Méline ne se décidât à proposer l'abrogation de la loi de 1881, que muni de l'engagement formel du Président de la République à l'endroit de la dissolution, parce qu'après une pareille demande à la Chambre et le refus de celle-ci, il faut que Chambre ou ministère disparaissent.

Mais la dissolution n'a rien de certain ; il est même désirable qu'elle ne soit point nécessaire, et rien ne prouve qu'elle le devienne.

Et le langage que le Président du Conseil aurait à tenir à la Chambre ne serait point du tout le « vote avec moi ou meurs ! » de M. Ranc. Ce serait celui d'un véritable homme d'Etat, qui ferait comprendre aux députés qu'il voit dans la disparition de la loi de 1881 sur la presse, une question de salut public qui le contraint à en appeler au pays, si son sentiment n'est point partagé par la Chambre.

Je ne vois point qu'une dissolution faite en pareilles conditions dût être classée dans le genre déloyal.

Mais, d'ailleurs, le refus de la Chambre, qu'on paraît escompter n'est pas démontré et la proposition ministérielle pourrait bien être votée par une majorité républicaine, car je ne vois pas pourquoi dans ce cas-ci on compterait sur les voix de la droite, qui jusqu'ici a paru soutenir la loi de 1881 dans un intérêt de parti.

Bernard LAVERGNE,
Sénateur du Tarn.

LETTRE DE PARIS

Le 26 août 1896.

La session des Conseils généraux s'est bien passée comme je l'avais auguré : beaucoup de travail accompli dans le calme le

plus complet, et de nombreuses délibérations remarquables au point de vue fiscal et économique. Combien la Chambre des députés aurait raison de prendre modèle pour ses travaux, sur la manière de travailler et de délibérer de nos assemblées départementales !

Elles renouvelaient, à cette session, leurs bureaux. Il y a à remarquer qu'ils sont presque tous républicains ; c'est à peine si, de loin en loin, on en rencontre de réactionnaires, comme ceux des conseils de la Charente et de la Loire-Inférieure ; ou de radicaux, comme ceux des Bouches-du-Rhône ou du Var. Quant aux socialistes, il n'en a pas plus été question dans les pays du soleil méditerranéen ou ailleurs, que s'ils n'existaient pas ; et, en effet, cette espèce est à peu près inconnue dans nos assemblées départementales.

Il est assez difficile de dégager du grand nombre de propositions et de manifestations des Conseils généraux, celles qui ont un caractère plus particulier et original, tout en revêtant un esprit sensé et pratique à la fois ; en revanche, il résulte de leur ensemble que c'est du côté des questions vitales, agricoles et financières que se sont portées les préoccupations de la très grande majorité des représentants des cantons de la France.

Du côté de l'agriculture, le chef du gouvernement, M. Méline, avait déjà fait appel à l'attention publique par le discours particulièrement suggestif qu'il a prononcé avant l'ouverture de la session à Remiremont. « L'industrie et le commerce, — avait-il dit, — ne vivent que par elle. Ce sont les vingt millions de consommateurs agricoles qui achètent le travail de nos ouvriers et assurent à nos usines le plus sûr de leurs débouchés. » Aussi les représentants ruraux se sont dit que l'agriculture est surchargée outre mesure et qu'il convenait de l'alléger.

De là, les délibérations pressantes des Conseils généraux en faveur de la réforme de l'impôt, qui doit dégrever la terre et re-

porter l'excédent de ce qu'elle paie en trop sur les valeurs mobilières.

L'ensemble du projet du ministre des finances actuel, M. G. Cocheru, a été accueilli partout avec faveur ; la partie même relative à l'impôt sur la rente et sur les valeurs étrangères n'a pas rencontré l'opposition que certains radicaux intéressés, tels que M. Doumer, lui avaient présagée. Au contraire, le projet d'impôt global et progressif n'a pas rencontré plus de deux conseils généraux favorables. Ainsi la politique financière du ministre Méline-Cochery qui consiste à dégrever l'agriculture et à frapper la fortune acquise, reçoit l'adhésion de la grande majorité du pays.

Quant aux moyens, l'éminent président du conseil, ministre de l'agriculture, en a indiqué les lignes générales en prenant possession de la présidence du Conseil général des Vosges : « Personne, a dit M. Méline, ne songe à contester l'équité et la légitimité de l'impôt sur la rente au point de vue fiscal ; mais on l'a combattu par des raisons d'ordre général. Quelle que soit la solution qui prévaudra, (impôt ou concession), nous ne renoncerons pas pour cela à la réforme elle-même, et surtout au dégrèvement agricole qui en est la base. »

Je serais fort étonné maintenant si la majorité de la Chambre des députés se laissait surprendre, à la rentrée, par les manœuvres des adversaires du cabinet Méline et ne s'appliquait pas à le soutenir dans l'accomplissement de son œuvre de répartition financière et réformatrice.

L'apostolat en faveur de la saine politique républicaine, est d'ailleurs poursuivi sans relâche par la plupart des membres du cabinet et ses amis. Après MM. Méline, Boucher, Turrel et Darlan, qui se sont fait entendre simultanément sur divers points du territoire, voici que M. Rambaud a fait entendre de salutaires et fortes paroles à l'inauguration du monument élevé à Châlons-sur-Marne, à la mémoire du président Carnot.

ses lèvres une suprême malédiction prête à frapper le fils fugitif, errant.

Et la pauvre femme s'était endormie, souriante, calmée, murmurant un pardon, consolée par un ange de charité : ta fiancée.

— Oh ! murmura Paul, d'Orgeval a raison, elle a le cœur large et l'âme élevée d'une sainte, on ne saurait trop l'aimer.

Il laissa tomber sur sa table la feuille légère et noircie d'encre qui lui apportait de si douces espérances en même temps que d'aussi tristes nouvelles.

La tête dans les mains, les yeux morts à tout ce qui l'entourait, fixés sur un point de l'horizon qu'il reculait encore par la pensée, il se mit à rêver et se parlant à lui-même :

— Il y a six semaines, murmura-t-il, cette lettre m'aurait comblé de joie, aujourd'hui elle m'accable et double mes regrets déjà si cuisants.

Hélas ! pourquoi faut-il qu'il soit trop tard ? Partir ! mais encore une fois, à quoi bon ? Ils ne savaient rien encore quand d'Orgeval m'a répondu, ils ignoraient ma blessure, ma mutilation. Aujourd'hui pensent-ils de même qu'hier ?

Le soldat mutilé, l'officier infirme serait-il accueilli avec le même plaisir que le jeune homme robuste et plein de vie que l'on attend, que l'avocat Saveru.

Il retomba dans sa rêverie silencieuse.

Au bout d'un instant, il reprit pourtant :

— Allons, c'est décidé : malgré tout je reste !

Et comme pris d'une grande faiblesse, d'un remord subit, il ajouta :

— A moins que d'Orgeval ne m'écrive : elle sait tout ! ta blessure, ton horrible mutilation ne l'effrayent pas.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 48

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

X

Lettre de France

Il est de ceux que le mépris ne fait pas fuir, que la honte ne tue pas ; mais il était sans ressources, et le bruit fait autour de votre querelle avait achevé de tuer son crédit et de lui aliéner même ses plus enragés compagnons de plaisir.

Non seulement il n'avait plus de quoi jouer, mais il allait manquer du plus strict nécessaire. Il ne se laissa pas effrayer, reprit le chemin des ateliers de la rue du Delta et vint tendre la main à M. Mollien.

Oh ! non pas en pécheur repentant comme tu pourrais le croire, encore moins en ouvrier qui veut demander à ses bras son pain quotidien, mais en homme qui n'a rien à se reprocher, en associé trompé, en prétendant évincé qui tient à reprendre sa place.

Ses prétentions firent sourire l'industriel, l'audace de l'orban de son ex-associé ne l'intimida pas, il le chassa comme on chasse un laquais infidèle, comme un voleur

qui a tenté de vous dévaliser et à qui on laisse la chance d'aller se faire pendre ailleurs.

Mais la misère était pressante, le misérable rêvait, et M. Mollien comprenant qu'il voulait uniquement de l'or eut la faiblesse de lui promettre vingt-cinq mille francs, s'il s'engageait à quitter la France avec la promesse de n'y jamais revenir. C'était un reste de pitié qui avait dicté son offre à l'industriel, le désir d'éviter à la pauvre mère de Dubulle la honte de voir son coquin de fils échouer sur les bancs de la correctionnelle ou de la cour d'assises, la pensée de débarrasser le trottoir d'un audacieux et dangereux malfaiteur.

Le misérable eut l'impudence de vouloir refuser essayant de se faire menaçant, déclarant que M. Mollien l'avait trompé lors de leur séparation ; il parlait même d'un scandale possible et d'un procès retentissant.

Par hasard sa fiancée entra dans le cabinet de son père, elle entendit les dernières paroles de Dubulle, elle l'écrasa d'un regard de mépris, tandis que d'un geste impérieux, elle lui désignait la porte.

Et comme il semblait ne pas vouloir comprendre, elle ordonna :

— Sortez !

Il la brava, alors elle, froidement appelant un domestique :

— Allez donc me chercher deux agents, vous leur direz que c'est pour arrêter un voleur que nous venons de surprendre.

Elle ajouta :

— Ce sera mieux ainsi, et plus juste.

Puis, elle tourna le dos à Dubulle sans plus sembler s'apercevoir qu'il était encore là. Le misérable était devenu tout pâle devant la menace de la jeune fille, il

balbutia quelques paroles incompréhensibles et s'empressa d'accepter.

Il achèterait une pacotille et partirait pour le Tonkin où il irait faire du commerce.

A bord du paquebot qui devait l'emporter, quelques secondes seulement avant le départ, un homme de confiance lui remit la somme promise.

Dieu est juste, il ne lui permit pas de revenir d'un pays où meurent tant de braves et honnêtes soldats.

Mais quelle étrange coïncidence que celle qui a guidé les pas du criminel vers le lieu où s'est réfugié la victime.

Te voilà sur les gardes, mon cher ami, et si les hasards de la guerre, ou des courses aventureuses vous mettaient en présence l'un de l'autre, Dubulle et toi, écrase-le impitoyablement sous le talon de ta botte comme un animal dangereux. Morte la bête, mort le venin !

— Sans doute, fit le capitaine, la coïncidence est étrange, mais surtout les desseins de la Providence sont impénétrables, les voies et les moyens dont Dieu se sert pour châtier les coupables pleins de mystère.

Pourquoi nous avoir réunis tous trois : Maluni, Dubulle et moi, sur ce coin de terre désolée ?

La lettre contenait encore quelques lignes où d'Orgeval lui apprenait la mort de la mère de Dubulle qui n'avait pu résister à la honte dont son misérable fils s'était couvert, à la montagne d'infamies qui s'était abattue sur son nom. Si le fils était un criminel, sa mère était une noble et vaillante femme, et la famille Mollien ne l'avait pas abandonnée.

Louise avait adouci par ses soins, ses attentions filiales, les derniers moments de la mère infortunée, arrêté sur

« Il ne nous servirait à rien, s'est-il écrié en terminant son discours, d'éterniser dans le bronze les traits physiques de nos grands citoyens, si leurs traits moraux ne s'imprimaient pas en nos consciences. Ils vivront surtout par la perpétuité que nous assurerons à leur doctrine et à leur œuvre. »

Mais la manifestation politique par excellence est celle que marque le discours que M. Poincaré, vice-président de la Chambre, vient de prononcer à Commercy. Je ne doute point qu'il ne soit très commenté. J'espère aussi qu'il sera très retenu par les hommes politiques qui règlent trop leur attitude sur les variations que subit l'opinion publique, plutôt que de rester fidèles aux programmes rationnels que leur avait dictés leur clairvoyance ou leur conscience.

Avec une rare éloquence et une délicatesse de forme qui ne manquera pas d'être appréciée, le vaillant député de la Meuse a fait le procès de ces députés peureux ou trop habiles, qui croient servir leur cause en affirmant une perpétuelle versatilité. Il vaut mieux, selon lui, n'être pas plus en apparence qu'en fait le prisonnier de personne, ni de la révolution ni de la réaction. Et il sonne le rappel des républicains de progrès et de bon sens, en demandant qu'on oppose programme à programme et qu'on poursuive la réalisation du vrai programme de la démocratie par une réforme des mœurs parlementaires, en observant à la fois plus de méthode et plus de discipline.

Je serais bien étonné si ce langage n'était pas compris et applaudi par le pays tout entier. Au Parlement de s'en inspirer et de ne plus s'exposer aux critiques trop légitimes que les derniers temps de cette législature ont soulevées.

J'allais clore ma lettre sans m'arrêter aux manifestations vraiment réconfortantes dont le prochain voyage du tsar Nicolas II en France et à Paris, a été l'occasion au sein des Conseils généraux. De ces vœux unanimes, il ressort que l'âme de la France vibre à l'unisson des gouvernements républicains, dans l'hommage qui se prépare envers le puissant souverain du Nord, qui vient serrer la main de la grande et malheureuse nation d'Occident.

« Dans cinquante ans, disait Napoléon I^{er}, l'Europe sera républicaine ou cosaque. » Si la prophétie ne s'est pas positivement accomplie, il est bien évident en revanche que l'Empire russe et la République française sont bien résolus à ne pas se laisser germaniser.

SPECTATOR.

Viens quand même, nous t'attendons !

Il se leva et se mit à arpenter fiévreusement la chambre, indécis, hésitant, cherchant une solution au problème qui s'agitait dans son esprit.

D'un côté, son cœur, ses inclinations, lui conseillaient de partir, mais de l'autre le devoir lui défendait de désertir la lutte, d'accepter le sacrifice d'une jeune fille qui, pour rester fidèle à la parole donnée, s'immolait courageusement.

— Eh bien ! je reste, fit-il, résolument cette fois, imposant silence à ses velléités de retour, domptant ses hésitations, étouffant ses regrets.

Il ajouta :

— Le devoir avant tout. Je me remets entre vos mains, mon Dieu ! comme vous me guiderez j'agirai.

XI

L'évasion

Depuis l'heure de la fatale rencontre qui avait eu tant d'influence sur leurs destinées, les deux adversaires ne s'étaient jamais revus.

Aussi ce ne fut pas sans un violent battement de cœur que le capitaine pénétra dans la paillette occupée par Dubulle.

— Qui va là ? demanda le prisonnier d'une voix grondante, en entendant le bruit au seuil de la cabane.

Savreux fit un pas en avant et se plaçant bien en face de son adversaire :

— C'est moi, Dubulle, dit-il. Me reconnaissez-vous ?

— Savreux ! s'écria le prisonnier.

— Oui.

— Alors, c'est pour demain, essaya de ricaner le malheureux, tandis que l'épouvante faisait trembler sa voix et pâlisait ses traits.

INFORMATIONS

Le Voyage du Tsar

Les souverains russes à Vienne

On télégraphie de Vienne :

Malgré la pluie qui est tombée continuellement dans les premières heures de la matinée, une foule très nombreuse s'est portée dans la Praterstrasse et la Ringstrasse. La pluie a cessé vers sept heures, mais le temps reste menaçant.

A huit heures, les troupes se sont rendues aux emplacements qui leur étaient désignés et ont formé la haie. Sur tout le parcours de la gare du Nord à la porte de la Burg, qui a plus de trois kilomètres de long, une foule compacte maintenue par un triple cordon de soldats, attend l'arrivée des souverains russes.

Toutes les maisons sont décorées. Les fenêtres et les balcons sont occupés par de nombreux spectateurs.

La circulation des voitures est arrêtée.

L'empereur et l'impératrice de Russie sont arrivés à dix heures et demie et ont été reçus à la gare par l'empereur-roi et l'impératrice-reine et par tous les archiducs et toutes les archiduchesses qui sont actuellement à Vienne.

L'impératrice est descendue de wagon la première et l'empereur Nicolas est descendu aussitôt après elle.

Les deux empereurs se sont embrassés deux fois très cordialement. Les deux impératrices se sont aussi fait l'une à l'autre un très cordial accueil.

L'empereur François-Joseph a ensuite baisé la main de l'impératrice de Russie, et l'empereur Nicolas a baisé celle de l'impératrice d'Autriche.

L'empereur Nicolas portait l'uniforme du régiment d'infanterie autrichienne n° 2.

L'empereur et l'impératrice de Russie ont serré la main aux personnages qui leur ont été présentés, et les deux empereurs ont ensuite passé devant le front de la compagnie d'honneur, après quoi a eu lieu la présentation des suites.

Le prince Lobanof a été accueilli par l'empereur d'Autriche avec une distinction toute particulière.

En quittant la gare les deux couples impériaux sont montés dans des voitures découvertes. Les deux premiers équipages avaient chacun six chevaux blancs, attelés à la Daumont.

Les deux empereurs ont pris place dans la première voiture et les deux impératrices dans la seconde.

Ils se sont rendus à la Hofburg au milieu des acclamations enthousiastes de la population.

Le duc d'Orléans

Le duc d'Orléans est arrivé à Vienne. Il a été reçu par l'empereur.

On croit qu'il assistera aux fêtes du Tsar, en qualité de futur membre de la famille de Habsbourg.

Anarchistes et Nihilistes

Un inspecteur de la Sûreté de Paris est arrivé à Bruxelles pour faire, à l'occasion de la visite du tsar à Paris, une enquête sur les anarchistes et les nihilistes qui résident en Belgique.

Navires Russes en route pour Cherbourg

Berlin, 27 août.

Le croiseur russe *Passadnik* et deux torpilleurs ont traversé le canal de Kiel et ont fait du

Tu viens jouir de ton triomphe, te donner la satisfaction de contempler mon agonie, te procurer le plaisir de voir ton plus redoutable ennemi vaincu et enchaîné. C'est lâche de la part d'un homme comme toi.

— Ne m'avez-vous pas fait prier de venir ? demanda doucement Savreux qui voulait rester calme et éviter les fureurs de Dubulle.

— Oui, reprit brusquement le prisonnier, j'avais une histoire intéressante de lettres anonymes à te raconter.

Le capitaine secoua la tête.

— C'est inutile, je sais ce que vous allez me dire. Evitez-nous à tous les deux ces pénibles et douloureuses confidences.

— Alors, Garraud a dit vrai, fit le misérable, tu sais tout et tu lui as pardonné. Que je suis naïf, continuait-il en ricanant, j'oubliais que tu pardonnes les injures mais à ceux seulement qui ne te gênent point et ne te barrent pas la route.

— Vous ne me gênez pas.

— Non ; la preuve c'est que tu m'a livré, c'est que tu as lancé contre moi cet imbécile de Garraud.

— Je n'avais pas le droit de faire grâce, ni celui d'entraver la justice humaine, je n'étais pas seul en cause, et le sang des soldats massacrés par votre faute criait vengeance.

— Que viens-tu faire ici, alors ?

— Georges, l'expiation est proche, l'heure du châtiment est sonnée ; j'ai voulu, avant que la main de Dieu s'appesantisse sur vous, vous apporter un pardon qui adoucira vos derniers moments.

— La justice divine ! s'écria Dubulle, qu'est-ce que tu me chantes là ? Allons, sois franc, dis-moi ta vengeance.

Paul se tut un instant pour donner plus de force aux

paroles qu'il allait prononcer.

— Georges, dit-il enfin d'une voix grave, vous m'avez fait bien du mal, et pourtant, devant Dieu qui nous entend, je vous pardonne ?...

Le misérable ne fut pas touché de tant de douceur et de grandeur d'âme, et regardant d'un air de défi l'homme dont il avait brisé la vie et broyé le cœur d'abord, qu'il avait voulu faire ensuite assassiner, il ne trouva pour le remercier que des paroles insultantes.

— Garde ta pitié menteuse et ton pardon hypocrite, je n'en ai que faire. Jusqu'à mon dernier souffle je te détesterais, je te maudirais, je t'ai voué une haine dont le feu me dévore et que ton sang seulement pourrait éteindre de ma poitrine.

L'inaltérable charité de Savreux ne se découragea pas : il voulut tenter un dernier effort.

— Georges, murmura-t-il, je vous en conjure, ne niez pas la divine Providence, ne blasphémez plus.

Croyez-vous que c'est le hasard qui nous a réunis face à face à des milliers de lieues de Paris, Garraud, vous et moi ?

Inclinez-vous sous la main de Dieu qui vous frappe et repentez-vous, il en est temps encore.

— Tu as manqué ta vocation, bavard de malheur, riposta Dubulle avec colère, tu étais né pour être prédicateur.

Mais, sois tranquille, tu ne me rouleras pas comme cette brute de Garraud avec tes paroles mielleuses.

Savreux continua, sans paraître s'apercevoir de cette violente interruption.

— Vous aviez tout pour réussir, qu'avez-vous fait des dons peu ordinaires dont vous aviez doué la nature et la Providence ?

ORDRE DU JOUR

du général Pouillou de Saint-Mars

On sait que le général de Saint-Mars, commandant le 12^e corps d'armée, à Limoges, n'est pas un chef ordinaire. Il s'occupe avec une attention de tous les instants de l'instruction, de la bonne tenue, du bien-être des troupes qui lui sont confiées, et l'on n'a pas oublié qu'il a lancé, sur diverses questions intéressant le soldat, des circulaires marquées au coin du bon sens et d'un style original.

Voici une nouvelle circulaire du général de Saint-Mars, circulaire qui, on va le voir, ne préparera pas la collection :

« Limoges, 25 août.

» Pendant les prochaines manœuvres, comme en campagne, les officiers de tous grades, ainsi que les sous-officiers et les hommes de troupe devront emporter chaque jour avec eux leur déjeuner individuel pour le manger sur le terrain, à leur guise et suivant les circonstances. Les officiers montés ont leurs vivres sur leurs chevaux. Les officiers à pied font porter leur déjeuner par leur *soldat-tender*. L'appellation donnée à cet homme en précise la fonction. Il doit être à l'officier comme le tender est à la locomotive.

» Le général commandant le 12^e corps d'armée autorise chaque officier à pied à choisir dans sa compagnie un homme dans le havresac duquel il placera ses vivres et quelques effets. Cet homme sera exempté du port de tout objet commun à la compagnie, et l'officier l'allégera autant que possible. Il ne sera pas nécessairement le soldat-ordonnance habituel ; son rôle se restreindra aux marches et aux combats. Il sera robuste et alerte ; il sera le plus dévoué et le plus sympathique à son officier et il le suivra comme s'il était son ombre.

» Les officiers de marine dominent naturellement leurs matelots par leurs talents nautiques indispensables à la direction et au salut du navire. Les officiers d'artillerie et du génie sont à cheval et leurs soldats s'inclinent devant leur science technique. Les officiers de cavalerie caracolent avec leur auréole d'éuyer sur les meilleurs chevaux de l'escadron. Mais l'officier d'infanterie patage dans la boue à côté de ses hommes, et pour lui conserver sa supériorité physique et son prestige, il n'y a qu'un moyen, c'est de lui supprimer tout chargement et de ne lui faire porter que ses armes. Avec l'aide du *tender* ce but est rempli : l'officier à pied reste le chef effectif.

» Il a aussi, comme ses camarades des armes spéciales et de la marine, son originalité essentielle et dominante, car il a tout sous la main, et, cependant, il est seul sans fardeau, au milieu de gens chargés. Cette institution si facile, si simple et si juste a des résultats considérables pour le maniement et pour la puissance de l'infanterie. En campagne, la mission du *tender* s'accroît et s'agrandit. Il aura le droit de s'arrêter si son officier tombe blessé. Il l'assistera affectueusement, lui remettra son paquet de pansement, le confiera aux brancardiers, et, pour le venger, il courra ensuite rejoindre les combattants.

» La valeur intrinsèque de tout officier est assez grande pour légitimer cette infraction à la règle qui défend de quitter les rangs pour relé-

ver les blessés ordinaires. D'ailleurs, si le *tender*, a été bien choisi, il ne restera pas longtemps en arrière, dès qu'il aura, avec intelligence, donné les premiers soins à son officier, et celui-ci n'aura pas besoin de lui ordonner de rentrer dans la bataille.

Le général commandant le 12^e corps d'armée,
Signé : DE SAINT-MARS.

Les manœuvres allemandes

Les manœuvres allemandes présentent, cette année, un double intérêt ; d'abord, l'empereur et l'impératrice de Russie, hôtes de l'empereur d'Allemagne, y assisteront ; ensuite c'est le 12^e corps d'armée (Saxe-Royale) qui va former le noyau du rassemblement, sous les ordres du feld-maréchal prince Georges de Saxe.

Ces grandes manœuvres seront précédées, le 3 septembre, d'une grande parade impériale qui aura lieu sur le champ de manœuvres de Zeithen, près de Riesa et à laquelle prendront part avec les hussards de la garde *Liebgarde hussaren regiment* de l'empereur Guillaume, le 1^{er} régiment de grenadiers de la garde « empereur Alexandre de Russie » et le 2^e régiment de dragons de la garde « impératrice Alexandra. »

Le 4 septembre aura lieu le départ des troupes pour les manœuvres près de Gœrlitz, et les 8 et 9 septembre, ces troupes exécuteront des marches de guerre, préludes des grandes manœuvres.

MADAGASCAR

C'est à tort, suivant la *Politique coloniale*, qu'on a annoncé comme prochain le retour de M. Laroche, résident général de France à Madagascar.

La vérité est que, dès son arrivée à Tananarive, M. le général Gallieni prendra la direction complète de la province d'Emyrne, en vertu de la déclaration de l'état de siège.

Le résident général, dès lors, n'ayant plus une situation compatible avec cet état de choses, est autorisé à visiter les autres parties de Madagascar qu'il ne connaît pas et qu'il a intérêt et le désir de parcourir.

Il est difficile de préciser le temps qu'il consacra à cette visite. Il ne compte rentrer en France qu'après ce voyage, qui ne peut durer, en tous les cas, moins de quatre ou cinq semaines.

Philippeville, 27 août.

Le *Liban*, venant de Madagascar, est arrivé à minuit. Il a débarqué 198 hommes et 9 officiers du 3^e tirailleurs algériens, qui ont été reçus sur le quai par le colonel et la fanfare du régiment, venus exprès de Constantine.

La municipalité leur a offert un vin d'honneur et un couscous monstre.

Le *Liban* est reparti à midi pour Alger, où il doit débarquer 233 hommes du régiment d'Algérie.

Emeutes à Constantinople

Un télégramme de Constantinople annonce que mercredi, dans l'après-midi, des désordres se sont produits dans les rues de Galata et se sont prolongés dans la soirée.

L'explosion d'une bombe près d'un corps de garde, à Péra, a tué ou blessé plusieurs soldats.

Les révolutionnaires arméniens, armés de revolvers, ont envahi la Banque ottomane, où ils ont tenu tête à la police jusqu'à une heure très avancée de la soirée.

Vous avez trompé votre bienfaiteur, abusée odieusement de sa confiance, vous avez jeté le trouble dans sa famille ; mauvais fils vous avez été plus mauvais ami encore ; comme un serpent vous avez mordu la main qui vous avait tiré de l'ornière.

Et moi, sous prétexte que je vous faisais obstacle, vous avez sali mon honneur, vous l'avez traîné dans la boue, vous m'avez fait chasser comme un malfaiteur d'une maison qui nous était hospitalière à tous deux, et cela grâce à une infamie, à d'odieuses et lâches lettres anonymes.

Et comme si ces crimes abominables ne suffisaient pas encore, je vous retrouve ici, plus infâme que jamais : espion et assassin.

Espion à la solde des Chinois !

— Ah ! ah ! rugit Dubulle, devenu furieux à cette évocation de ses crimes, je savais bien que tu faisais patte de velour. Tu te démasques enfin, tu te ris de ma souffrance, tu te jure de moi comme le chat de la souris.

La voilà donc ta charité !

— Si je vous parle ainsi, si j'évoque votre horrible passé, ce n'est pas pour augmenter vos souffrances ; je voudrais au contraire vous faire sonder la profondeur de l'abîme où vous ont précipité votre amour du plaisir, votre passion éfrennée pour le jeu, votre dégoût pour le travail, vos colères et vos haines injustifiées.

Vous avez commencé par où vous auriez dû finir ! Le compte que Dieu vous demandera sera d'autant plus sévère qu'il vous avait plus favorisé. Profitez des dernières heures que, dans sa miséricordieuse bonté, il vous laisse pour méditer, et repentez-vous.

(A suivre.)

Ils ont tenté de pénétrer dans d'autres banques dont les gardiens et les employés s'étaient enfuis ; mais les gendarmes et la police ont réussi à les en empêcher.

Le gouvernement français a décidé de rappeler à Constantinople le second stationnaire qui est actuellement en Crète. Notre chargé d'affaires a fait débarquer douze marins de notre stationnaire *la Flèche*, qui sont installés à l'ambassade à titre de précaution.

Le stationnaire anglais *Dryard* a quitté, dans la soirée, son mouillage à Thérapia pour se rendre à Constantinople.

Le stationnaire italien s'y est également rendu mercredi.

Un autre télégramme annonce que, dans l'attaque de la Banque ottomane, aucun employé n'a été blessé.

D'après une dépêche reçue de Constantinople à Londres, les bandes d'émeutiers ont été attaquées par la police à Galata et à Stamboul.

A Zanzibar

La situation se complique singulièrement à Zanzibar.

On notera que cette crise survient à point pour servir les intérêts anglais. L'existence du sultan arabe, bien que le protectorat auquel il était soumis fût des plus « étroits », commençait à peser aux Anglais. Bien des fois la presse britannique avait déclaré qu'une annexion pure et simple de Zanzibar était nécessaire. Le sultan défunt connaissait bien les Anglais ; il s'attachait à ne leur fournir aucun prétexte qui leur permit de modifier l'état de choses existant.

Il est donc permis de s'étonner qu'il soit mort subitement.

Les nouvelles dépêches disent, en effet, que sa mort a été... instantanée. Le sultan n'avait présenté aucun symptôme d'indisposition. Sa mort a surpris tout le monde. On se demande si elle a été naturelle. La précipitation de Saïd-Kalid à ensevelir le corps paraît également suspecte.

Propagande par le fait

De la *République française* :

Les socialistes traversent une série à la noire. Ce n'était pas assez d'avoir été passés à tabac dans leurs tournées oratoires à travers les départements. Voilà qu'un des leurs, et non des moindres, M. Vaillant, député de Paris, vient d'être cambriolé, comme le plus vulgaire des bourgeois, par une bande de socialistes qui n'ont point dit leurs noms et qu'on n'a pas revus.

Cette désagréable aventure ne peut que confirmer M. Vaillant dans cette opinion que la propriété est, en effet, un mal, puisqu'elle est une tentation perpétuelle pour le plus grand nombre et pour quelques-uns, une source d'amers regrets.

Nous nous garderions de plaisanter en si grave matière.

Il est certain que si M. Vaillant avait mis ses actes d'accord avec ses principes, il n'aurait pas à déplorer aujourd'hui la perte du mobilier de prix qui garnissait son immeuble.

Mais voilà ! on ne pense pas à tout.

N'y a-t-il pas dans ce banal fait-divers comme une invitation du destin à M. Vaillant de faire ce qu'il conseille aux autres et de renoncer à jamais à la douceur d'être propriétaire de quoi que ce soit.

Duel à l'épée

A la suite d'une polémique de presse, un duel a eu lieu entre M. Vernier et M. Fournier, rédacteur à la *Libre Parole*. M. Vernier a été blessé au bras.

Ville incendiée

On télégraphie de New-York que la ville d'Ontomagon, dans l'Etat de Nichegan a été incendiée. Cinq cents maisons sont brûlées. On croit qu'il y a de nombreux morts.

LES GAGNANTS DU GROS LOT

Nous avons annoncé jeudi que les gagnants du gros lot des bons de l'Exposition de 1900 sont MM. Eugène Jonvel, marchand de chiffons, et Lecointe, surveillant de tissage à la filature de M. Dickson, à Coudekerque-Branche ; ils demeurent tous les deux rue de la Paix, 33, à Dunkerque.

A l'émission des bons, dit la *Flandre*, MM. Jonvel et Lecointe résolurent de s'associer pour en acheter un : Mme Lecointe prit 10 francs dans la tirelire de sa petite fille et les remit à M. Jonvel, qui alla au Crédit Lyonnais déposer le montant de sa souscription.

Il y a quelques jours, en échange du reçu provisoire, il reçut, comme titre définitif le n° 3,796 de la quatorzième série, qui, quelques jours plus tard, devait donner à chacun de ses heureux propriétaires 10,000 fr. de rente.

Tout d'abord, quand on lui annonça la bonne nouvelle, M. Jonvel se refusa à croire à tant de bonheur ; il pâlit, mais se remettant bien vite, il continua à travailler sans s'occuper davantage du quart de million qu'un heureux hasard venait de lui donner.

Lorsque Mme Lecointe sut que le numéro du billet acheté en commun avec M. Jonvel, avait gagné 500,000 fr., sa joie, on le comprend, ne connut plus de bornes et, lorsque quelques instants après un employé du Crédit Lyonnais vint confirmer officiellement cette bonne nouvelle, il y eut dans la maison des transports de bonheur, on s'embrassa et on esquissa même un entrechat.

En rentrant le soir, après sa journée finie, M. Lecointe apprit ce coup de fortune inespéré qui le mettait à la tête d'un quart de million ; les heureux gagnants se mirent joyeusement à table et passèrent la soirée à faire des rêves d'avenir.

En gens pratiques, ils ont décidé de faire bâtir chacun une maison exactement pareille, dans laquelle ils vivront tranquillement des revenus de leur gros lot.

La fortune, en les favorisant, n'a pas agi en aveugle. MM. Jonvel et Lecointe sont, à tous égards, dignes de ses faveurs.

M. Lecointe est un ouvrier très laborieux qui, depuis plus de vingt ans, travaille chez M. Dickson ; il est père de quatre enfants.

Les 250,000 fr. de M. Jonvel ne l'ont pas empêché de se rendre à son travail le lendemain, à acheter, comme si rien n'était, les chiffons dont il fait le commerce ; à voir ces deux heureux mortels, on ne se douterait pas qu'ils viennent de gagner 500,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le 7^e de ligne

Le 7^e de ligne est parti ce matin à 5 heures, pour aller exécuter des manœuvres de garnison aux environs de Sauzet. Il sera de retour dans la matinée de dimanche.

Passage de Troupes

Ce matin, sont arrivés à Cahors 3 batteries du 18^e d'artillerie, trois du 3^e et une batterie du 9^e régiment de cette arme.

Ces troupes séjourneront à Cahors aujourd'hui et demain. Elles sont logées chez l'habitant dans le nord de la ville.

Procès en diffamation

On annonce qu'un chef de division de la préfecture du Lot intenterait un procès en diffamation au journal *Le Rappel Socialiste*.

Le brevet de capacité

La direction de l'enseignement primaire vient de décider que les aspirants et aspirantes qui demanderont une dispense d'âge dont la durée ne dépassera pas quinze mois au jour de l'examen, seront autorisés « exceptionnellement » à se présenter aux examens du brevet de capacité pour la session d'octobre prochain.

Les dispenses seront accordées par l'inspecteur d'Académie pour un délai de six mois, par le recteur pour un plus long délai.

Les listes d'inscription seront closes quinze jours avant l'ouverture des examens.

Un excellent arrêté préfectoral

M. Druard, préfet du Lot, vient de prendre un arrêté en vertu duquel il est interdit, sous peine d'amende, d'atteler les chiens aux voitures.

Fête du quartier de Labarre

La fête du quartier de Labarre, organisée pour le dimanche 30 et le lundi 31 août, sur la place Lafayette, promet d'être des plus brillantes.

Suppression de timbres-poste

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes vient de décider la suppression de certaines catégories de timbres-poste dont l'emploi était demeuré très restreint et qui auraient l'inconvénient d'augmenter inutilement le nombre des valeurs en dépôt dans chaque bureau de poste. Ces catégories sont les suivantes :

1^o Timbre-poste à 0 fr. 75 ; 2^o enveloppe timbrée à 0 fr. 05 1/2 (grand format) ; 3^o enveloppe timbrée à 0 fr. 15 (petit format) ; 4^o bande timbrée à 0 fr. 03 1/3 ; 5^o les chiffres taxes à 0 fr. 60 et à 1 franc.

La Neige

Murat (Cantal), 28 août. Cettenuit, la neige a fait son apparition sur les sommets du Cantal. Dans la vallée, le temps est pluvieux et froid. Espérons cependant que la chaleur reparaitra pour permettre aux gens de la campagne de terminer la moisson qui se fait dans de très mauvaises conditions, car depuis plus d'un mois il pleut presque continuellement.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 août 1896
Naissances
 Viéla Gabrielle, avenue de la Gare.
 Frayssé Bernard, rue de la Merci, 5.
 Lesœur Marguerite, quai de Regourd, 4.
 Michel Blanche, rue du Moulin St-James, 2.
 Bédoué Léontine, rue du Château-du-Roi, 18.
 Guindou Marie, Impasse Nadailac, 1.

Décès

Duthil Jean, 80 ans, (Hospice).
 Arnaudet Antoine, cultivateur, 86 ans, à Lacapelle.
 Janis Zélie, ép. Couderc, 60 ans, quai Ségur, 4.
 Gaubert Jean, cultivateur 61 ans, Cabessut-Haut.
 Paganel Angéline, 4 mois, à Larozière.
 Lagnès Adrien, soldat au 7^e de ligne, célibataire, 23 ans (Hospice).

FAITS DIVERS

Abus de la bicyclette

M. du Pasquier, dans la *Revue Scientifique*, signale les inconvénients de l'abus de la bicyclette au point de vue cérébral.

D'abord, l'état d'exaltation qui correspond à l'accélération de la circulation à l'élévation de la pression artérielle, amène un changement dans la manière d'être habituelle du sujet. Tel individu, taciturne et calme dans la vie ordinaire devient bavard quand il est en selle ; tel autre perd toute modération et toute réserve dans ses actes et ses paroles, et devient insolent et grossier à l'égard des malheureux piétons qu'il trouve sur son chemin.

Cet état d'excitation peut devenir très préjudiciable pour les sujets hystériques ou névropathes.

D'autre part, c'est une erreur de croire que le travail intellectuel est aidé par une courbature physique. Les forces que consomme le travail intellectuel étant de même nature que les forces exigées par le travail musculaire, si nous en déduisons une partie à bicyclette, c'est autant de perdu pour le travail d'esprit.

Mais, il n'y plus. Pas d'exercice plus monotone que celui du bicycle. On ne peut pas dire que le mouvement de la pédale nécessite la mise en jeu de beaucoup de facultés. De là, une sorte de torpeur cérébrale qui, à la longue, aboutit à l'atrophie du cerveau par défaut de fonctionnement. Le sujet perd sa personnalité, tend à l'automatisme. Et enfin l'automatisme conduit à un état de suggestibilité que M. Tissier avait déjà signalé en disant : L'abus des sports devient une école de suggestibilité outout au moins de crédulité exagérée et tend à provoquer une régression.

M. Zola qui se réserve d'écrire un roman sur la bicyclette et soutient qu'elle développe la faculté physique et morale fera bien de méditer cette étude.

Encre à marquer le linge

On emploie généralement, pour marquer le linge, les encres à base de nitrate d'argent ; mais les lessives alcalines en atténuent le noir, les marques jaunissent et prennent une teinte de rouille peu agréable. On peut faire usage, avec plus de succès, d'une encre rouge spéciale, indélébile autant que la pratique le permet, obtenue par l'emploi des trois mixtures suivantes :

- 1^o Carbonate de soude..... 12 gram.
- Gomme arabique..... 12 —
- Eau 45 —
- 2^o Chlorure d'étain..... 4 —
- Eau distillée..... 64 —
- 3^o Protochlorure d'étain 4 —
- Eau distillée..... 64 —

Pour se servir de cette encre, on trempe d'abord le linge dans la première solution ; on fait sécher, puis on écrit sur le linge, avec la deuxième solution au moyen d'une plume, ou bien l'on se sert d'un timbre et d'un tampon, imbibés de cette solution. On sèche à nouveau et enfin l'on recouvre la marque avec la troisième solution. La couleur pourpre ne tarde pas à paraître ; elle résiste bien au savon et aux lessives alcalines. Avis aux ménagères !

AGRICULTURE

Pommes de terre à grand rendement

De M. de Cérès dans le *Journal d'Agriculture pratique*.

La baisse des féculs impose de plus en plus aux producteurs de pommes de terre industrielles l'obligation de cultiver les variétés les plus riches, et de leur consacrer les terrains où elles peuvent donner les meilleurs rendements. C'est ce que fait remarquer avec raison M. L.-J. Gathoye dans la lettre suivante, qui contient à l'adresse des cultivateurs quelques conseils pratiques concernant le choix des engrais appropriés à la production des tubercules :

Plus encore que le blé, l'alcool, et le sucre, la pomme de terre est atteinte par la crise des bas prix. Que cette situation provienne de la surproduction ou de tout autre cause, ce qu'il y a à faire dans l'occurrence, c'est évidemment de réduire les surfaces à semencer pour consacrer aux pommes de terre les terrains les plus convenables, les soins et engrais nécessaires. C'est aussi de choisir les variétés les plus productives, les plus riches en féculé ou les meilleures pour la table. Il ne sera donc pas inutile de faire quelques essais dans ce but ; les nouvelles variétés que les semeurs allemands nous offrent ne manquent pas.

On a beaucoup parlé de la *Marcher*, de Richter. Je l'ai cultivée depuis quelques années et elle a

toujours bien réussi, car c'est une variété vigoureuse et de bonne conservation.

En même temps et tout à côté, j'ai planté la *Schwan*, de Paulsen, qui est également mi-tardive et également très productive, de très belle forme et excellente pour la table, *Morphy*, obtenue également par Paulsen, est plus vigoureuse encore et, je crois, plus riche en féculé que les deux premières, mais comme elle a des yeux assez profonds cette variété ne convient que pour l'industrie et le bétail.

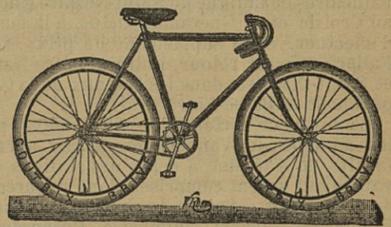
Je ne parlerai pas des autres nouveautés, ne les ayant pas encore cultivées en plein champ.

Je recommande à ceux qui font des essais comparatifs d'employer des engrais qui ne puissent nuire à la pomme de terre. Il faut absolument proscrire le chlorure et tous les sels bruts de potasse, et s'en tenir absolument au sulfate concentré, quelle que soit la différence de prix. Les scories aussi sont préférables au superphosphate.

L.-J. GATHOYE

La variété *Schwan*, dont parle M. Gathoye a des fanes moyennes, des fleurs blanches, des tubercules de forme ovale. En 1895, son rendement a été, paraît-il, de 40,000 kilogr. par hectare avec une teneur en féculé de 21 0/0.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
 10, RUE DE LA MAIRIE, 10
 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
 Dorure et Gravure sur Métaux
 LUNETTERIE & OPTIQUE
RECONSTRUCTIF

Achat de Matières Or, Argent et Platine
 Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
 Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
 Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors
 SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

A tous les changements de saisons,

Chaque personne doit, pour bien se porter, faire une petite cure dépurative, qui ne saurait être mieux faite qu'avec les Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte.



CORDIAL indispensable, le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe, goût exquis. Préviend et guérit tous maux de l'estomac, de la tête, des nerfs. Précieux en temps d'épidémie, dysenterie, influenza, Choléra. — S'emploie pur sur du sucre. Prix 2 fr. le Flacon, et 1 fr. 50 le Flacon pour Cyclistes. Fabrication **CLÉMENT & C^o**, à Valence (Drôme)
 A Cahors, chez **M. J. Filhol**, pharmacien.

VOLAILLES

36 ans d'un succès toujours croissant !!! ont démontré l'efficacité absolue de la poudre carminative *Picard Faire* ! dans toutes les maladies des volailles choléra des poules, crise du rouge des dindons, 2 fr. la boîte de poudre pour 300 poules dans toutes les pharmacies, vente en gros : P. GALLET, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :
 29, Rue de Richelieu, à Paris.
 La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. **FORTES REMISES.**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1er Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2e Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : 45 francs. — 2e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite

de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Table with 3 columns: 12 mois, 6 mois, 3 mois. Rows for Paris et Seine, Départements, Etranger.

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse with columns for train numbers (17, 5, 21, 35, 1125-1131) and departure/arrival times.

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris with columns for train numbers (16, 1140-1128, 26, 1126, 1136, 40) and departure/arrival times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos with columns for train numbers and departure/arrival times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors with columns for train numbers and departure/arrival times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac with columns for train numbers and departure/arrival times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors with columns for train numbers and departure/arrival times.

Advertisement for VIN DE VIAL LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA. Includes a circular logo and text describing the product as a complete physiological food.

Advertisement for PULVÉRISATEUR-DEPEYRE. Includes an illustration of the machine and text describing it as a direct and compressed air pump.

Advertisement for IMPUISSANCE de l'homme, featuring Spitaëls medicine and a pharmacy in Lille.

Advertisement for LE GOURMET REVUE DE CUISINE PRATIQUE, including subscription prices for France and abroad.

Advertisement for PIANOS MUSIQUE & ORGUES by Arthur LAGAPE, successor to Truffier, located in Périgueux.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.